



# & CHARTRE ÉTHIQUE GROUPE

L'électricité n'est pas un bien comme un autre : c'est pourquoi la produire, la transporter, la distribuer et la commercialiser concourent à une mission d'intérêt général. Cette mission est celle d'EDF depuis son origine : sécuriser l'approvisionnement en électricité, permettre un accès équitable à l'énergie et contribuer au développement durable des territoires.

Le groupe EDF entend devenir le premier électricien mondial. Ses sociétés opèrent sur tous les continents et emploient près de 160 000 personnes dont le savoir-faire, la capacité d'innovation et l'engagement professionnel fondent la performance du Groupe : créer de la valeur économique et sociale pour la collectivité, pour ses clients, ses salariés et ses actionnaires.

En tout lieu, cette responsabilité d'entreprise implique le partage des valeurs et des engagements éthiques qui doivent en permanence inspirer et guider l'action de tous les salariés du groupe EDF.

**Au service de la performance et dans une exigence d'intégrité,  
les trois valeurs du groupe EDF sont :**

**| respect | solidarité | responsabilité |**





**LE GROUPE EDF  
S'ENGAGE À :**



# ASSURER SANTÉ ET SÛRETÉ

---

Assurer la sécurité et protéger la santé des personnes concernées par son activité, ainsi que la sûreté de ses installations et de ses ouvrages

# **PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT**

---

Protéger l'environnement en maîtrisant les risques et en réduisant les impacts de son activité sur les hommes et sur la nature

# **DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES**

Développer la compétence de ses salariés,  
reconnaître leur contribution, veiller à  
la qualité de leur vie au travail et  
entretenir un dialogue constructif  
avec eux et leurs représentants



# PRÉVENIR DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT

Prévenir et traiter dans la vie au travail toute situation d'injustice ou de discrimination, ainsi que toute situation de contrainte, de violence ou de harcèlement

# **& RESPECTER LES OPINIONS**

---

Respecter les croyances et les opinions de chacun ainsi que les organisations politiques, syndicales et religieuses sans apporter de soutien à aucune en particulier





**LUTTER  
CONTRE LA FRAUDE**

---

Lutter contre la fraude et la corruption  
sous toutes leurs formes

# & ÊTRE À L'ÉCOUTE DES AUTRES

---

Être à l'écoute des parties prenantes de son activité : salariés, clients, fournisseurs, actionnaires, associations et pouvoirs publics, et leur fournir l'information qui leur est due

# **AGIR AVEC ÉTHIQUE**

---

Ne pas imposer à un salarié un objectif contraire aux valeurs et aux engagements éthiques du Groupe

# & GARANTIR LE DROIT D'ALERTE

---

Garantir à tout salarié, face à une situation contraire aux valeurs et aux engagements éthiques du Groupe, le droit d'alerter, en toute confidentialité et sans risque de représailles, son management ou un interlocuteur dédié dans sa société, ou, si nécessaire, en dernier recours, la Commission éthique et déontologie du Groupe



**CHAQUE SALARIÉ  
DU GROUPE  
S'ENGAGE À :**

# & RESPECTER LA PERSONNE

---

- Respecter les personnes et leurs droits, et s'interdire tout comportement d'intolérance, de discrimination ou de violence physique ou morale
- Fonder ses relations professionnelles sur l'écoute, le dialogue, la confiance et l'esprit d'équipe
- Travailler en se conformant aux règles de sécurité et de protection de la santé
- Respecter et protéger la vie privée de ses collègues, des clients ou des tiers et suivre les procédures de protection des données personnelles établies conformément à la réglementation du pays où il travaille
- User de sa liberté d'expression dans l'entreprise sans porter atteinte aux valeurs, à la sécurité et à l'activité du Groupe ou d'une de ses sociétés

# & AGIR AVEC INTÉGRITÉ

---

- Pratiquer la tolérance zéro à l'égard de la fraude et de la corruption sous toutes leurs formes
- Se conformer aux limitations et règlements de sa société concernant les cadeaux et invitations, donnés ou reçus
- Déclarer, selon une procédure respectant la vie privée, à sa hiérarchie ou à un interlocuteur dédié de sa société ou à la Commission éthique et déontologie du Groupe tout risque d'opposition entre son intérêt personnel (ou celui de ses proches) et l'intérêt du Groupe ou d'une de ses sociétés
- S'abstenir d'utiliser des informations privilégiées obtenues du fait de son activité professionnelle à des fins personnelles

# & PROTÉGER LE PATRIMOINE DU GROUPE

- Respecter les biens matériels et immatériels de l'entreprise et s'efforcer d'en assurer le meilleur usage au moindre coût, en excluant toute utilisation personnelle non autorisée ou non conforme aux intérêts et aux valeurs du Groupe et de sa société
- Respecter les limites prévues d'usage personnel des moyens de communication professionnels et s'interdire de transmettre tout message ou image insultant, diffamatoire ou ne respectant pas la personne humaine
- Traiter de façon responsable les informations qu'il détient dans le cadre de son travail et respecter les règles de sécurité et de confidentialité, en particulier concernant les données sensibles
- Adopter une attitude responsable dans l'utilisation de tout media, notamment des réseaux sociaux, en ne diffusant aucune information qui puisse nuire à sa sécurité, à celle de ses collègues ainsi qu'aux intérêts du Groupe et de sa société





## RESPECTER LES PARTIES PRENANTES DU GROUPE

---

- À l'égard des clients, agir avec honnêteté et équité, en répondant à leurs besoins, en s'assurant de la qualité et de la sécurité du produit ou du service vendu et en respectant le droit des consommateurs
- À l'égard des fournisseurs et prestataires, agir avec honnêteté et impartialité et dans le cadre de leur contrat, veiller au respect partagé des valeurs et des engagements du Groupe, notamment des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies
- À l'égard des autorités publiques, exercer de façon loyale et responsable toute action d'information et d'influence (lobbying) en excluant toute pratique assimilable à de la corruption et en se conformant aux règles des organisations concernées

# & ÊTRE UN ACTEUR DE L'ÉTHIQUE DU GROUPE

---

Être un acteur de l'éthique du Groupe en s'efforçant d'être exemplaire dans son comportement et de promouvoir l'éthique du Groupe dans son activité et ses relations professionnelles

## LES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Le groupe EDF adhère au Pacte mondial des Nations Unies depuis 2001. Le Pacte réunit un grand nombre d'entreprises dans le monde qui s'engagent à respecter dix principes portant sur les droits de l'homme, le travail, l'environnement et, depuis 2004, la lutte contre la corruption.

Par son adhésion, le groupe EDF s'engage à progresser dans l'application de ces principes et doit fournir chaque année la preuve des progrès réalisés.

### DROITS DE L'HOMME

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et
2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

### DROIT DU TRAVAIL

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ; et
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

### ENVIRONNEMENT

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

#### Le Groupe se réfère aux engagements internationaux suivants :

- Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- Conventions de l'Organisation internationale du travail garantissant les principes et droits fondamentaux du travail et luttant contre les discriminations ;
- Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques à l'intention des multinationales ;
- Convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales ;
- Convention des Nations Unies sur la corruption.





La charte éthique du groupe EDF est accessible à chacun, depuis son site internet :  
<http://ethique.edf.com>

Alerter la Commission éthique et déontologie du groupe EDF :  
<http://alerte-ethique.edf.com>